

Saint-Étienne, le 20/05/2020

# CONSIGNES SANITAIRES COVID 19

## AGENT MALADE ET CAS CONTACT SUR LIEU DE TRAVAIL

### 1. Pour l'agent présentant des symptômes de COVID 19

*(Rappel fiche sanitaire UJM 04/05/2020 : fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat et du goût, fatigue importante, douleurs ou courbatures)*

- Appeler le 15 uniquement en cas de difficultés respiratoires importantes ou malaise
- Sinon, retour à domicile, avec un masque chirurgical et isolement
- Contacter un médecin généraliste pour prise en charge et test diagnostic
- Informer le médecin de prévention
- Prévenir son responsable, et la DRH en transmettant l'arrêt de travail prescrit par le médecin



**ce n'est pas le médecin de prévention qui prescrit et effectue le test COVID 19, c'est le médecin de ville qui le prescrit et qui déclenche l'enquête en lien avec l'assurance maladie**

### 2. Pour les cas contacts

Les cas contact doivent être recherchés jusqu'à 48h avant le début des signes du cas suspect ; le responsable de la composante et la DRH doivent faciliter l'identification des personnes contact pour qu'elles soient prévenues individuellement lors de l'enquête effectuée en externe selon la procédure établie par l'assurance maladie :

<https://www.mgen.fr/mgen-vous-accompagne/>

<https://www.ameli.fr/loire/assure/covid-19/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-du-covid-19>

La médecine de prévention doit être tenue informée de l'enquête par la ou les personnes contact

➤ **LE RISQUE EST MODERE A ELEVE**

- **Contact direct à moins d'1 m du cas suspect au moment d'une toux, d'éternuement ou de discussion sans masque**
- **Partage d'un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule...) pendant 15 mn sans respect des mesures de protection**
  - **Contacter un médecin généraliste pour prise en charge et test diagnostic**
  - **Rester au domicile avec un masque en quatorzaine dans l'attente d'un avis médical favorable au retour au travail**
  - **Informé le responsable de service et la DRH**
- Limiter les contacts familiaux
- Surveiller l'apparition de symptômes du COVID 19, rappeler le médecin traitant si apparition de symptômes
- Surveiller la température 2 fois par jour
- Respecter les gestes barrières

➤ **LE RISQUE EST FAIBLE**

- **Contact ponctuel étroit ou contact prolongé à plus d'1 m sans masque**
  - **Surveillance sans mesure d'isolement mais avec port du masque et respect des gestes barrières**
  - **Si apparition de symptômes, appliquer les consignes données en 1.**